

## Séance publique du 11 février 2008

### Délibération n° 2008-4755

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : **Aménagement des abords de la gare - Modification budgétaire de l'autorisation de programme individualisée**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 23 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'accroissement de l'usage des transports en commun inscrit au plan des déplacements urbains (PDU) de l'agglomération lyonnaise, la Communauté urbaine a établi un projet d'amélioration de l'accès aux quatre gares du val de Saône : Saint Germain au Mont d'Or, Albigny sur Saône (Villevert-Neuville), Couzon au Mont d'Or et Collonges au Mont d'Or, projet qui a été inscrit à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007.

L'aménagement des abords de la gare d'Albigny sur Saône vient accompagner le renforcement de l'offre ferroviaire de l'axe Lyon-Mâcon par la SNCF, entamé en 1997 et qui sera poursuivi dans les années à venir. L'opération est éligible à un cofinancement par la région Rhône-Alpes au titre des contrats d'aménagement de gare.

L'aménagement des abords de la gare d'Albigny sur Saône consiste en un réaménagement fonctionnel et paysager global des accès, des stationnements et des abords de la gare, une augmentation de la capacité actuelle de stationnement (réalisation de 106 places) et une amélioration de l'accessibilité des modes doux.

L'opération a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme sur le budget principal, pour un montant global de 1 140 000 € en dépenses et de 403 800 € en recettes, par délibérations successives du conseil de Communauté les 3 mars 2003 et 23 janvier 2006.

Au cours de la phase travaux, a été identifiée la présence de fosses septiques sous le domaine public communautaire, destinées à l'assainissement du bâtiment de gare. Afin de supprimer ces ouvrages sous domaine public et d'améliorer l'assainissement du secteur (raccordement des évacuations de la gare SNCF et complément au réseau pour branchements futurs), le réseau d'eaux usées a été étendu sur la partie haute de l'avenue de la Gare (RD 73) jusqu'à la place de la Gare.

Ces travaux complémentaires, d'un montant de 36 000 € TTC, n'entraînent pas de dépassement de l'autorisation de programme votée le 23 janvier 2006 mais nécessitent une modification de la ventilation budgétaire de l'enveloppe allouée, entre le budget principal et le budget annexe de l'assainissement ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

**DELIBERE**

**Approuve :**

a) - la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement dans le cadre du projet d'aménagement des abords de la gare d'Albigny sur Saône, pour un montant de 36 000 € TTC,

b) - la nouvelle ventilation budgétaire de l'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 777, à savoir :

- 1 104 000 € en dépenses sur le budget principal,
- 36 000 € en dépenses sur le budget annexe de l'assainissement,
- 403 800 € en recettes sur le budget principal.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,